

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Flailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S. & M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

14 Février. — La Chambre continue la discussion de la réforme de l'enseignement secondaire. Après avoir entendu M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, et examiné plusieurs amendements, elle adopte à mains levées le projet de résolution de la commission approuvant le programme du gouvernement.

15 Février. — Une réception solennelle est organisée à Lorient en l'honneur de l'amiral Bienaimé, promu préfet maritime de ce port.

— Une violente tempête survenue aux environs de Marseille, cause un certain nombre de sinistres maritimes.

16 Février. — Election sénatoriale dans la Drôme. — M. Louis Blanc, député radical, est élu en remplacement de M. Laurens, sénateur républicain, décédé.

— Deux personnes sont asphyxiées au cours d'un incendie survenu rue Condorcet à Paris.

— La grève des métallurgistes, à Barcelone, dégénère en troubles graves, qui ne peuvent être réprimés que par l'intervention de la force armée.

— L'état de siège est proclamé à Trieste en raison de la gravité des troubles.

17 Février. — Les grèves de Barcelone prennent un caractère des plus in-

quiétants et dégénèrent en véritable émeute. Par contre, la grève de Trieste est terminée.

— On annonce qu'à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du pontificat de Léon XIII, plusieurs chefs d'Etat enverront à Rome des missions spéciales.

18 Février. — M. Nisart, ministre de France, avise le Vatican qu'il a reçu des lettres de créance spéciales lui confiant la mission de présenter les félicitations du Président de la République à l'occasion de l'entrée de Léon XIII dans la vingt-cinquième année de son pontificat.

— Un incendie détruit à Compiègne une importante usine. Les pertes sont considérables.

19 Février. — Un arrangement est signé par M. Delcassé, ministre des affaires étrangères pour la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Venezuela.

— A la suite du renvoi d'une ouvrière, les allumettiers de Pantin se mettent en grève.

— D'après une statistique officielle publiée à Londres, l'effectif total de l'armée anglaise dans l'Afrique du Sud, au premier janvier 1902, est de deux-cent-trente-sept mille huit cents officiers et soldats.

20 Février. — Le commerce et le travail continuent à être complètement paralysés à Barcelone. Les collisions

s'aggravent entre les troupes et les grévistes. Le gouvernement craint un mouvement carliste. Des troupes de Madrid sont prêtes à partir avec des munitions au premier signal.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Notre confrère du *Briard* continuant de s'occuper de l'escapade des «taupiers dammartinois», nous pose cette question :

« Par qui M. Bonnin a-t-il été désintéressé du préjudice qui lui a été causé par ces jeunes gens, et qui l'a engagé à retirer sa plainte ? »

Notre réponse sera facile. M. Bonnin avait consenti, comme on sait, sur la demande de quelques parents, à retirer sa plainte, à la condition d'être indemnisé du préjudice qui lui avait été causé.

Or, les parents de nos jeunes taupiers ont versé, non sans maugréer, la somme rondelette de quatre cents francs, répartie en portions inégales, variant de 25 à 70 francs, selon l'âge des délinquants qui, après une vive admonestation du représentant de la Justice, ont promis de renoncer désormais à un genre de distraction qu'ils avaient si malencontreusement imaginé.

Acta est fabula.

MESNIL-AMELOT

M. Carnet, pépiniériste, vient d'être victime d'un de ces actes de vandalisme stupide dont sont malheureusement trop coutumiers quelques paysans de nos campagnes.

On s'est introduit dans différentes pépinières qu'il possède aux lieuxdits « l'Épinette » et le « Petit noyer »,

et l'on a cassé à quelques centimètres du sol, des sapins, des pruniers, des poiriers, des pommiers, etc.

Quarante-six arbres fruitiers ou autres ont ainsi été brisés.

On ne saurait trop flétrir les auteurs de pareils méfaits.

MITRY-MORY

Nous apprenons que le ministre de l'Instruction publique a compris la commune de Mitry-Mory dans un arrêté de concession de matériel d'enseignement.

VINANTES

Des élections complémentaires ont eu lieu dimanche dernier, en remplacement de M. Dufloq, maire, décédé, et de M. Roche, conseiller municipal démissionnaire.

MM. Jules Guibert et Gustave Hérain ont été élus.

OISSERY

M. Martin, président de la société de secours mutuels d'Oissey et Saint-Pathus, a fait connaître à la préfecture, conformément à la loi du 1^{er} avril 1898, que les membres de cette association, réunis en assemblée générale le 12 janvier 1902, ont renouvelé en partie ainsi qu'il suit le bureau d'administration :

MM. Parent, vice-président ; Francour, secrétaire ; Gagneux, vice-trésorier ; Lefèvre, administrateur.

La pêche de l'Étang de Rougemont qui doit avoir lieu le dimanche 9 mars et les jours suivants, donnera lieu à une série de réjouissances parmi lesquelles nous citerons notamment la grande fête foraine du dimanche 9 et lundi 10 Mars.

Un bal à grand orchestre sera ou-

vert dès deux heures de l'après-midi et sera repris à huit heures du soir.

Indépendamment des baraques de marchands forains, saltimbanques, manèges de chevaux de bois et de vélocipèdes, tirs et jeux divers, il y aura le soir de brillantes illuminations, feux de bengale et feux d'artifice.

Le café-restaurant de la salle des fêtes sera tenu par M. Gobely.

MAUREGARD

La propriété de Mme Ducornet, qui comprend un parc et une maison d'habitation qui a été visitée dans la nuit du 12 au 13 février par un cambrioleur demeuré inconnu, qui, toutefois, ne paraît pas avoir été avide de butin puisqu'il s'est contenté, après avoir fracturé les portes, d'ouvrir les armoires pour les visiter. L'argenterie et les objets d'art sont demeurés intacts.

Avant de se retirer, le ou les mystérieux visiteurs ont vidé une bouteille de champagne et une bouteille de vin bouché.

VILLEPARISIS

Dernièrement, un voyageur, M. Abondy, se trouvant à la halte de Villeparisis et voulant traverser les voies pour gagner le quai de départ afin de prendre le train de 7 h. 20 se dirigeant vers Paris, était tamponné par une machine lancée à grande vitesse.

Le chef de gare intérimaire de la halte de Villeparisis, M. Octave Imbert, âgé de 57 ans, poursuivi sous l'inculpation d'homicide par imprudence, a été condamné par le tribunal correctionnel de Meaux, à 25 fr. d'amende et aux dépens.

Cependant, le tribunal tenant compte des bons antécédents de ce fonctionnaire, lui a accordé des circons-

tances très atténuantes et lui a attribué le bénéfice de la loi Bérenger.

MONTÉPILLOY

Jeudi dernier, le jeune Bunel, d'Auger-Saint-Vincent, s'était rendu à Montépilloy dans l'intention d'y mendier.

Pour s'amuser, il grimpa sur le mur de la mare : mais ayant perdu l'équilibre, il tomba sur la mare en ce moment glacée : la glace s'étant rompue sous son poids, il s'y enfonça : mais, heureusement, il resta retenu par les bras.

M. l'Instituteur de Montépilloy accourut à ses cris, plaça une échelle contre le mur et réussit à le tirer de sa dangereuse situation : il le ramena jusqu'à la maison d'école, le changea d'habit, le réchauffa et le réconforta avec une bonne rasade de vin chaud.

Quand l'enfant fut entièrement remis de sa vive émotion, il fut renvoyé chez ses parents.

Nous félicitons l'honorable instituteur de Montépilloy de sa présence d'esprit et de son empressement à porter secours à ce gamin qui, sans lui, pouvait se noyer ou succomber rapidement à une congestion.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

M. Demonchy, brigadier de gendarmerie à Nanteuil, vient d'être nommé au même poste à la brigade de Moy (Aisne).

CLAYE

Le 11 février, Théodore Laillier, âgé de 25 ans, charretier au Pin chez M. Baron, cultivateur à la ferme de Courgoin, avait dû laisser son chariot à l'entrée de Claye faute de chevaux de renfort. Le lendemain, son camarade Charles Colin était envoyé avec



Société d'histoire et
d'archéologie de Sentis

Notice

20542

CB

M703

SHAS



0 000000 117036

lui accompagné de sept chevaux pour emmener le chargement.

En arrivant à Claye, ils attelèrent les chevaux deux de front et partirent ainsi, lorsque sur la route de Chelles, au lieu dit « Les trois Tilleuls », un des chevaux que conduisait Laillier lança une ruade qui l'atteignit en pleine poitrine.

Le malheureux charretier tomba aussitôt par terre sans pousser un cri; son camarade se porta à son secours, mais tous soins étaient inutiles. Après avoir poussé deux soupirs il mourut d'une hémorragie interne.

Le cheval, cause de ce terrible accident, est de forte taille, bai cerise et entier; il passe pour méchant; il mord et rue et, d'après Colin, il est si vicieux que lui-même n'a jamais voulu le conduire.

Le docteur Gachet, qui a examiné le corps de Laillier, a déclaré que la mort avait été déterminée par un coup violent au côté gauche de la poitrine qui a fracturé plusieurs côtes occasionnant la mort instantanée par suite d'une lésion au cœur.

M. Baron est assuré contre les accidents à « La Mutuelle Générale Française », dont le siège est au Mans.

ERMENONVILLE

Le nommé Jourdain (Eugène), âgé de 33 ans, manouvrier à Ermenonville qui le 40 décembre dernier, frappa sans provocation en forêt d'Ermenonville, le sieur Amonier (Léopold), de deux coups de couteau, dont l'un pénétra de dix centimètres dans les chairs et perfora le poumon droit, vient de comparaître devant le tribunal correctionnel de Senlis, et a été condamné à 2 ans d'emprisonnement.

Les accidents de travail dans les travaux horticoles

La Cour de cassation (Chambre des requêtes) vient de rendre un arrêt, qu'il est intéressant de connaître, car il concerne l'application, aux travaux horticoles, de la loi du 9 avril 1898, sur les accidents de travail.

Un élagueur d'arbres, victime d'un accident survenu au cours de son travail, avait réclamé à la personne qui l'employait l'indemnité prévue par la loi précitée pour le cas d'incapacité temporaire.

Débouté de sa demande devant le Tribunal de première instance et devant la Cour d'appel, l'élagueur en a appelé à la Cour de cassation qui a définitivement rejeté sa demande en déclarant que la loi n'est applicable à l'agriculture que dans les cas où elle emploie des machines à moteur inanimé et seulement à l'occasion des accidents qui pourraient être causés par le moteur.

Ainsi donc, d'après la Cour suprême, le travail agricole n'échappe pas complètement, comme on le croit quelquefois, aux responsabilités établies par la loi sur les accidents du travail.

Lorsque le travail est effectué au moyen des machines à vapeur, de moteurs à pétrole, à gaz ou à alcool dénaturé, en un mot d'appareils qui ne sont mis en mouvement ni par l'homme ni par les animaux, les accidents qui surviennent aux ouvriers, donnent lieu à l'application de la loi du 9 avril 1898.

Les cultivateurs qui emploient des moteurs inanimés agiront donc sagement en faisant assurer leur personnel chargé de conduire ces moteurs.

Les risques courus sont considérables, puisqu'ils peuvent aller jusqu'à l'obligation de faire des rentes à

la femme ou aux enfants de la victime.

Les associations agricoles qui mettent à la disposition de leurs adhérents des moteurs de même nature, seront bien de s'assurer également, pour ne pas s'exposer à des indemnités qui grèveraient lourdement leur actif.

(Le Moniteur d'Horticulture)

Chevaux & Automobiles

La 7^{ème} chambre du Tribunal Civil de Paris, présidée par M. de Saint-Prix, vient de juger à son tour que les chevaux mis en circulation dans Paris, doivent être dressés de telle façon que les automobiles ne puissent les effrayer.

Dans le cas où un cheval, effrayé par une automobile occasionne un accident, c'est au propriétaire de l'animal à payer l'indemnité qui peut être due à la victime ou à ses ayants droit.

(Bulletin des Halles, 12 février)

Le certificat d'études

D'après une circulaire de M. le Président du Conseil, MM. les préfets viennent d'être priés de rappeler aux maires de leur département que le seul certificat d'études primaires permettant aux enfants de 12 ans d'être employés à des travaux industriels, est celui qui est revêtu du sceau de l'inspecteur d'Académie; ainsi donc, les certificats distribués par les directeurs des écoles privées ne sont pas valables.

FAITS DIVERS

L'ENFANT AU SERPENT

Un curieux cas médical est signalé de Winkel, petit village de l'extrême frontière méridionale d'Alsace.

Un enfant de quatre ans dépérissait depuis quelque temps sans que le médecin

pût déterminer la cause précise de cet état pathologique. L'enfant mangeait beaucoup, mais s'amaigrissait à vue d'œil tandis que son ventre enflait constamment.

Un de ces derniers jours, l'enfant rendit par la bouche un serpent vivant d'environ 50 centimètres de longueur. L'animal fut tué et envoyé à l'Université de Strasbourg.

Depuis lors, les troubles pathologiques ont cessé et l'enfant se porte bien.

On suppose qu'il a absorbé le reptile en buvant de l'eau contaminée.

SINGULIER SUICIDE

On écrit à l'avenir de l'Aisne d'une commune du canton de Sezanne :

« Dimanche dernier, le maire de notre commune était informé qu'une dame âgée d'une cinquantaine d'années avait tenté de mettre fin à ses jours en se jetant dans sa fosse d'aisances.

« M. le Maire accourut et resta, on le conçoit, stupéfait devant le tableau qui s'offrit à sa vue.

« La malheureuse femme, enlisée jusqu'aux épaules dans la marchandise, semblait faire des efforts surhumains pour s'y enfoncer encore. Sans doute elle touchait le fond.

« Sa chevelure dénouée se répandait à la surface du liquide dont elle était imprégnée comme d'une pommade.

— Allons, dit le maire, donnez-moi la main que je vous sorte de là-dedans.

— Mais du tout, je suis chez moi, vous n'avez pas le droit de me toucher, répliquait à peu près la désespérée.

« Il fallut des minutes mortelles pour qu'enfin elle consentit à sortir un bras.

« Ce n'est pas tout. M. le Maire, en faisant des efforts désespérés pour ramener à lui la malheureuse, faillit être attiré avec elle dans la fosse. »

MACHINE A MORDRE

Les Annales publiques d'hygiène signalent aux médecins s'occupant de médecine légale un genre d'escroquerie qui a valu quelques mois de prison à ceux qui s'en rendaient coupables.

Ces escrocs, au nombre de huit, avaient eu l'idée ingénieuse de fabriquer une pince imitant la mâchoire d'un cheval; le soir lorsqu'ils voyaient un attelage momentanément abandonné, l'un d'eux s'en approchait, tandis qu'un complice excitait le cheval; aussitôt celui qui s'était approché du cheval et qui s'était fait une morsure artificielle, poussait des cris, la foule

s'assemblait : un procès était intenté contre le propriétaire du cheval, qui était condamné à payer à la prétendue victime 200, 300, 400 et même 500 fr. de dommages-intérêts.

Une Compagnie d'assurances contre les accidents, surprise de voir aussi brusquement augmenter le nombre des morsures par chevaux, fit une enquête et parvint à découvrir la fraude.

ERMENONVILLE & MORTEFONTAINE

L'historien Cambry nous a laissé sur Ermenonville et Mortefontaine des notes de voyage qui n'ont rien de commun avec les banalités publiées à la fin du XVIII^e siècle sur ces deux localités.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant ces souvenirs qui datent de l'année 1802.

—o—

Toutes les routes qui conduisent à Ermenonville sont sablonneuses et difficiles ; mais toutes les avenues, toutes les percées de la forêt sont délicieuses : on a banni l'uniformité des grandes allées, et de tous les côtés les colonnades que l'on traverse si j'ose me servir de cette expression, sont majestueuses et du plus grand style.

Le village, disposé sur des collines, participe à l'agrément de ces beaux lieux ; les jardins, les vergers contrastent avec la majesté des sites qui les environnent.

Un des projets de M. Girardin avait été celui d'embellir la demeure de tous les habitants de sa commune, et d'attacher à chacune d'elles une partie des terres qu'il possède sur la montagne : la révolution s'est opposée à l'exécution d'un projet aussi généreux.

Je n'entreprendrais pas la description détaillée d'Ermenonville ; ce

beau jardin depuis longtemps occupé par les peintres et les poètes ; et quel est l'ami de la nature qui ne l'ait pas visité ?

Lorsque dans les cercles de Paris on parle à présent d'Ermenonville, on ne le cite que comme un endroit dégradé, dont tous les bâtiments, dont les ponts pittoresques ont été renversés, soit par le temps, soit par les fureurs révolutionnaires : je l'ai parcouru depuis peu ; je le connaissais autrefois, je l'avais fréquenté dans ce qu'on nomme ses beaux jours : j'ose assurer que dans ses masses et dans ses grands effets, il a prodigieusement gagné.

Je me rappelle un temps où les exagérations de ceux qui nous y conduisaient, où les exagérations de ceux qui l'avaient décrit le rendaient presque ridicule ; le pavillon de Gabrielle neme représentait point ces majestueux châteaux gothiques, demeures de nos pères ; ces grottes, qu'on disait profondes, n'étaient que des abris d'enfants, qui laissaient pénétrer les rayons du soleil ; le désert, dans la profondeur duquel on arrivait en un quart d'heure, où j'entendais encore le bruit des cloches, le fouet des rouliers, et les chants du village, étaient loin de me causer ces impressions grandes et mélancoliques qu'on éprouve dans un désert : j'étais blessé surtout de cet éternel rappel vers l'Italie, vers les roches de la Meillerie vers les scènes gigantesques de la Suisse ; sur un théâtre presque plat, sur des rochers qui ne sont que des pierres : on dirait que le Français, insensible aux charmes réels, aux impressions de la nature, ne la connaît que par les livres et par le récit des étrangers. Pourquoi, sur ces pelouses fleuries, dans ces bocages enchanterés, sous ces ombrages délicieux, ne pas s'abandonner à des émotions locales ? pourquoi chercher à voir

dans un ruisseau qui murmure sur des cailloux, les cascades de Tivoli, le saut du Doubs, la chute de Schafhouse : c'est voir le Vatican, le Colisée, Saint-Pierre dans une lanterne magique. Considérez Ermenonville tel qu'il est, livrez-vous sans efforts et sans séductions aux impressions qu'il inspire, abandonnez-vous à ses scènes multipliées ; je vous promets des émotions douces, et tous les charmes que la campagne, dirigée par le goût, peut procurer à ceux qui savent la sentir.

Ermenonville n'est plus soigné comme autrefois ; ses eaux, ses étangs ne sont plus ; tous ces petits objets créés pour un moment tombent et dépérissent ; mais la nature a gagné par le temps ; ses arbrisseaux sont devenus des arbres, ses pins, ses épicéas, ses mélèzes, à peine sortis de la terre il y a vingt ans, sont des géants qui nous étonnent ; ce jardin, qui n'était à cette époque que l'esquisse de ce qu'il devait être un jour, est à présent dans toute la pompe et dans toute la vigueur qu'il pouvait obtenir.

Il serait à souhaiter que celui qui les possède, frappe de la virilité que ces beaux lieux viennent d'atteindre, en relevât les bâtiments dans un style plus grave et qui conviendrait mieux à son état actuel ; ou qu'un nouveau propriétaire viert, avec de nouvelles idées et de nouveaux moyens, établir entre les sites et les fabriques un accord qui n'existe plus.

Un des plus beaux aspects d'Ermenonville est celui du midi, qui laisse apercevoir, au-delà d'une plaine couverte de troupeaux, l'île des Peupliers le Temple de la philosophie, les détails les plus heureux d'une riche composition.

Le château de Gabrielle, la rivière, ses contours agréables, les prairies, les bois du bocage, les tours de Montépilloy dans le lointain, sont les

principaux objets qu'on découvre au nord.

Le site qu'on nomme le désert, quoiqu'il ait prodigieusement gagné, ne remplit pas l'idée que ce mot communique ; mais c'est un très bel accident, une solitude champêtre, qu'on ne pourrait déprécier que parcequ'on l'a mal nommé : c'est ainsi que la mer de glace, resserrée entre trois montagnes qui la bornent, ne remplit pas l'idée dont le mot mer vous a frappé ; quoique l'aspect de ce glacier, la vue du pic du Dru et les Charmos soient un des plus grands tableaux de l'Europe.

Retenus par les agréables détails de la plaine, peu d'étrangers se rendent à la ferme, au sommet de la montagne d'Ermenonville : c'est de là cependant qu'on peut jouir de l'ensemble d'une grande partie des jardins, et du champ dans lequel ils sont renfermés. La forêt de pins du désert, la montagne d'Aumont, le mont Saint-Christophe, Montépilloy, le bois de Perthé, forment le cadre qui les entourent sur une étendue de plus de trois lieues de profondeur, et sur plus de sept lieues de large ; des sables, des bois et des prairies, la riche ferme de Fourcheray, offrent un deuxième plan lointain dans la vapeur ; plus près, les ruines de l'abbaye de Chaalis, entourées de bois ; Boretz dans la vallée, des collines couvertes de peupliers et d'arbres verts, la rivière, le moulin, la tour de Gabrielle, la cabane du vigneron, les chaumières voisines de la ferme, des bouquets d'arbres fourrés, d'arbres épars, sont répandus dans un vaste bassin, au milieu de toutes les nuances que la variété des arbres en automne et le jeu naturel de la lumière peuvent répandre parmi tant d'objets si variés de forme et de positions.

Cette vue est sans contredit la plus belle que puisse offrir Ermenonville ;

en la quittant on peut traverser une partie de la plaine, dont la vue s'étend jusqu'à Dammarin, et descendre dans la partie d'Ermenonville qui n'est pas renfermée dans le grand tableau que je viens de décrire : vous revoiez l'île des Peupliers, le tombeau de Rousseau, qu'on a lâchement mutilé, sur lequel peu de jours auparavant sa mort, Ferraut avait écrit : « On a violé mes mânes en m'arrachant à mon dernier asyle ». Vous retrouvez la prairie arcadienne, le temple rustique, l'obélisque, l'hermitage champêtre, l'autel de la rêverie, et les contours délicieux de la Nonette.

Les reflexions d'un coupeur d'appendices :

Plus une sauce est poivrée plus elle est relevée. Plus un pochard est poivré, moins il peut se relever.

Les gens qui ont mauvaise mine sont comme les crayons: ils *marquent mal*.

Un portefeuille de ministre se reçoit avec plaisir: pourtant c'est tout chagrin.

Une loge de portier un peu coquette est une sorte de petit palais des *termes*.

C'est avec les *forets* que l'on perce le bois.

Les avocats sont comme les garçons de café, on les voit souvent la *serviette* sous le bras.

Tenir quelqu'un à l'*œil*, c'est l'avoir dans le nez.

Les cuisinières, qui, on le sait, se servent de cuillers en bois, mettent des bâtons dans les *roux*.

Les facteurs de la poste sont des hommes de lettres travaillant des pieds
Pour extirper un œil-de-perdrix, les pédicures prennent les yeux de la tête.

Les embarras d'argent diffèrent de ceux des voitures en ce que ce n'est pas l'encombrement qui le cause.

PRIME

Aux lecteurs de la Petite Gazette

Les Fabricants fournisseurs des Ecoles des Villes de Paris, Londres, etc. viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs une magnifique Sphère terrestre d'un mètre de circonférence, et montée sur un pied en métal, richement ornementé.

Le merveilleux objet d'art qui doit être le plus bel ornement du Salon ou du cabinet d'études, aussi utile à l'homme du monde qu'à l'adolescent, et d'une valeur commerciale supérieure à 30 fr. sera fourni **franco de port et d'emballage** dans toute la France au prix de :

15 Francs



A LOUER

Logements situés à Saint-Mard

Place de l'Eglise

S'adresser au Bureau du Journal.

MAISON A LOUER DE SUITE

à Saint-Mard

Atelier de Menuiserie

Bail à volonté — Conditions avantageuses.

S'adresser au Bureau du Journal.

Directeur-Gerant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE